

BONUS

COLLÉGIENS

S A I S O N 2



1 collégien
+
1 pratique sportive
ou culturelle
= 60 €★

+ 20 €

POUR LES COLLÉGIENS
EN SITUATION DE
HANDICAP

★ AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'INSCRIPTION
DES COLLÉGIENS DANS UNE STRUCTURE SPORTIVE OU CULTURELLE

+ D'INFOS : [ARDECHE.FR/COLLEGIENS](https://www.ardec.fr/collegiens)